



## Conseil de SIVOS

05 Août 2021 à 18h00

### **Présents :**

Madame BERNARD Laurence

Messieurs COVELA RODRIGUEZ Guillaume, BOIZUMAULT François, GANTHY Philippe, PERTUS Christian, TEXIER Pierre.

**Secrétaire de séance :** Philippe GANTHY

### **ORDRE DU JOUR :**

1. Approbation du PV du 30-03-2021
2. Délibération : Vote du tarif de la cantine
3. Délibération : Vote du Règlement Intérieur
4. Visite des lieux par les différents élus
5. Etat financier
6. Choix des travaux estivaux
7. Point sur le projet de la nouvelle école
8. Questions diverses

### **Ouverture de séance :**

#### **1- Approbation du PV du 30-03-2021**

**Vote du Conseil Syndical : Tous pour**

#### **2- Délibération : Vote du Tarif de la cantine**

Suite à la demande d'un parent d'élève évoquant la tarification sociale des cantines, madame la Présidente explique que cette mesure est proposée par la délégation interministérielle pour prévenir et lutter contre la pauvreté. Cette tarification progressive est calculée sur la base des revenus ou du quotient familial (QF).

Madame la Présidente indique que pour l'Etat, le coût moyen d'un repas servi à la cantine scolaire est de 7,50€. Pour notre SIVOS, il est de 7,93€. Le tarif facturé aux usagers est de 2,50€ par repas, le reste est à la charge du SIVOS.

Elle précise que pour les familles qui paieraient le tarif minimum, la prise en charge maximum de l'état serait de 3 € au travers d'une convention pluriannuelle entre le SIVOS et l'Etat qui s'engagerait à verser une aide pendant 3 ans sous réserve de la disponibilité des crédits en loi de finances initiale.

Pour mettre en place cette nouvelle tarification, le conseil doit délibérer sur différentes tranches de tarif de la cantine. Pour cela il faudrait un minimum de 3 tranches et jusqu'à 5 tranches.

Par exemple pour une tarification à 3 tranches, il faudrait une tranche inférieure à 1 €, une tranche intermédiaire, et une tranche au coût réel moyen soit 7,50 €.

Après discussion sur le nombre de tranches entre 3 et 5, les seuils de basculement d'une tranche à l'autre, le coût que représente le suivi administratif des QF de chaque famille, le montage de la convention avec l'état pour 3 ans et le tarif maximum de 7,50 € que pourrait payer certaines familles, le conseil décide de renoncer à cette mise en place et propose de rester sur la tarification unique actuelle.

La Présidente rappelle que le tarif d'un repas de cantine pour les enfants est de 2,50 € et le prix d'un repas adulte (personnes extérieures) est de 4,90 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical décide de ne pas augmenter le tarif de la cantine scolaire.

**À compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021, le prix du repas sera de :**

TARIF REPAS Au 1 <sup>er</sup> septembre 2021 en Euros	
Enseignants et intervenants	4,90 euros
Enfants école	2,50 euros

**Vote du Conseil Syndical : Tous pour**

**3- Délibération : Vote du règlement intérieur :**

Madame la Présidente indique aux membres du SIVOS qu'il convient d'actualiser le règlement intérieur de la cantine et de la pause méridienne.

Monsieur Ganthly présente le nouveau règlement et explique aux membres du Conseil Syndical les modifications apportées.

Après lecture du règlement intérieur, les membres du SIVOS ont délibéré et voté le nouveau Règlement Intérieur de la Cantine Scolaire et de la Pause Méridienne.

**Vote du Conseil Syndical : Tous pour**

**4- Visite des lieux par les élus :**

Madame la Présidente invite les élus à se déplacer à l'école afin d'effectuer un état des lieux et ainsi déterminer les demandes prioritaires pouvant être financées par le budget en cours.

**5- Etat financier :**

Madame la Présidente présente aux élus l'état financier du SIVOS effectué par le service de comptabilité en date du 2 Août 2021.

**6- Choix des travaux estivaux :**

Madame la Présidente fait lecture des demandes de travaux.

Le conseil propose de financer les tapis de sol dans les classes et demande plusieurs devis pour les rideaux de classe.

**7- Point sur le projet de la nouvelle école :**

Madame la Présidente informe que suite à l'accord du permis de construire du groupe scolaire, des démarches pour obtenir le financement de notre projet de construction ont été effectuées. À ce jour nous n'avons aucune réponse des services de l'état.

**8- Questions diverses :**

Monsieur GANTHY indique que suite à un bilan des assurances réalisé pour la mairie de Taillebourg, il en a profité pour demander un bilan pour le SIVOS. Monsieur BOIZUMAULT propose de faire faire un autre devis par une autre compagnie.

D'autre part, il informe qu'à la rentrée il va falloir remplacer un personnel absent pour maladie. À ce jour deux personnes ont été auditionnées. Monsieur BOIZUMAULT indique qu'il va solliciter une autre personne afin qu'elle vienne se présenter.

Fin de séance 19h50.